

A.S.A des Hameaux de Milhac d'Auberoche
Mairie
24330 MILHAC D'AUBEROCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA des Hameaux de Milhac d'Auberoche s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BREAU Serge.

Mr OJEZYK René est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr OJEZYK René, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr BREAU Serge, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

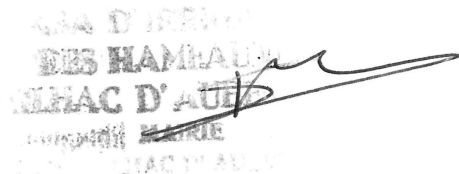
- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr OJEZYK René



Le Président,
Mr BREAU Serge



ASA D'ASSOCIATION
DES HAMEAUX
MILHAC D'AUBEROCHE
Mairie
24330 MILHAC D'AUBEROCHE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A des Hameaux de Milhac d'Auberoche
Mairie
24330 MILHAC D'AUBEROCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA des Hameaux de Milhac d'Auberoche s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BREAU Serge.

Mr OJEZYK René est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BREAU Serge, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 4 405,29 €
- * résultat antérieur : 15 607,30 €
- * TOTAL A AFFECTER : 20 012,59 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :


- * solde d'exécution cumulé : - 4 229,43 €
- * solde des restes à réaliser : 0,00 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 4 229,43 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

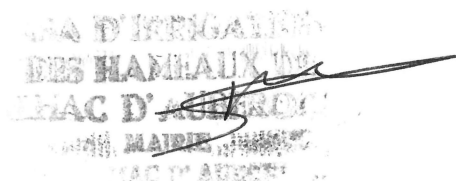
- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 4 229,43 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 15 783,16 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr OJEZYK René



Le Président,
Mr BREAU Serge



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A des Hameaux de Milhac d'Auberoche
Mairie
24330 MILHAC D'AUBEROCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA des Hameaux de Milhac d'Auberoche s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BREAU Serge.

Mr OJEZYK René est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BREAU Serge, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du Syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Total de Fonctionnement Dépenses = 34 649,50 €

Total de Fonctionnement Recettes = 34 649,50 €

Total Investissement Dépenses = 11 213,75 €

Total Investissement Recettes = 11 213,75 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026
- D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr OJEZYK René



Le Président,
Mr BREAU Serge


 ASSOCIATION D'IRRIGATION
 DES HAMILAINS DE
 MILHAC D'AUBEROCHE
 MAIRIE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de
l'envoi au service de tutelle.

A.S.A des Hameaux de Milhac d'Auberoche
Mairie
24330 MILHAC D'AUBEROCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA des Hameaux de Milhac d'Auberoche s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BREAU Serge.

Mr OJEZYK René est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BREAU Serge, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

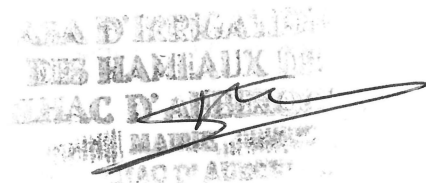
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24
- De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr OJEZYK René

Le Président,
Mr BREAU Serge



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A des Hameaux de Milhac d'Auberoche
Mairie
24330 MILHAC D'AUBEROCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA des Hameaux de Milhac d'Auberoche s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BREAU Serge.

Mr OJEZYK René est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BREAU Serge, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de reviens des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement : 800 € HT/ Part
50 % en juin avec la consommation du pompage Manoire
50 % en novembre avec la consommation du Forage
- Consommation sur pompage Manoire : 0,15 € HT / m³
- Consommation sur pompage Forage : 0,20 € HT / m³

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

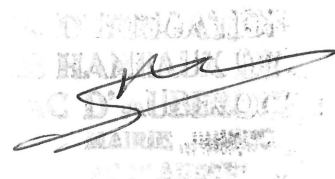
- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr OJEZYK René



Le Président,
Mr BREAU Serge



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A des Hameaux de Milhac d'Auberoche
Mairie
24330 MILHAC D'AUBEROCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA des Hameaux de Milhac d'Auberoche s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BREAU Serge.

Mr OJEZYK René est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BREAU Serge, Président, se fait présenter la liste des souscriptions 2025 ainsi que les modifications sollicitées.


Par courrier du 02 juillet 2025, nous avons demandé au notaire chargé de la succession de Mr BLONDY Jean Noël de nous notifier le nom du successeur. A ce jour, l'ASA n'a aucun retour. Il est donc proposé d'établir le Rôle 2026 au nom de Succession Blondy Jean Noël et de l'adresser au SEALAS Office Notarial – Maître CIRON – 447 avenue du manoir – 24330 Saint Pierre de Chignac.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :


LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module
BARADY	JEAN-LOUIS	BARADY	JEAN-LOUIS	1
Succession	BLONDY JEAN-NOEL	BLONDY	JEAN-NOEL	1
GAEC	CHARENTON	CHARENTON	Alain	1
COMMUNE	DE MILHAC	COMMUNE	DE MILHAC	0,5
DESCHAMPS	JULIEN	DESCHAMPS	JULIEN	1
DUMAS	ALAIN	DUMAS	ALAIN	1
EARL	MILHAC OIE EN PERIGORD	CHARTROULE	LILIANE	0
EARL	MILHAC OIE EN PERIGORD	CHARTROULE	JEAN-LOUIS	2
EARL	ECURIE DE LEYGALIE	BREAU	SERGE	2
EARL	MILHAC OIE EN PERIGORD	CHARTROULE	JEAN RAPHAEL	0
SCEA	LALUE	FARGES	ERIC	2
GARREAU	Xavier	OJEZYK	RENE	1
TOUTAIN	MICKAEL	TOUTAIN	MICKAEL	1
ZILIOOTTO	MICHEL	ZILIOOTTO	MICHEL	1

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr OJEZYK René




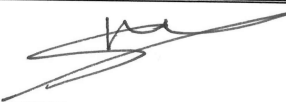
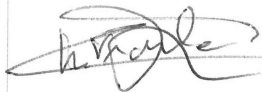
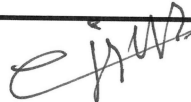
Le Président,
Mr BREAU Serge



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de
l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 30 Mars 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BARADY JEAN-LOUIS 93 IMPASSE DE MAISOUBRE - BLIS ET BORN 24330 BASSILLAC-ET-AUBEROCHE	Membre		
MR BREAU SERGE 1560 ROUTE DE LEYGALIE - MILHAC D'AUBEROCHE 24330 BASSILLAC-ET-	Président		
MR CHARTROULE JEAN RAPHAËL 195 Impasse du Château le Roy - Milhac d'Auberoche 24330 BASSILLAC-ET-	Vice Président		
MAIRIE DE BASSILLAC ET AUBEROCHE 750 AVENUE FRANCOIS MITTERAND - MILHAC D'AUBEROCHE 24330 BASSILLAC-	Membre		
MR OJEZYK RENE 3195 ROUTE DE LAC MIOLE - LALUE 24330 BASSILLAC-ET-AUBEROCHE	Membre		
MR ZILLOTTO MICHEL 340 Chemin de la Garaudie - Milhac d'Auberoche 24330 BASSILLAC-ET-AUBEROCHE	Membre		